



Front de Mères

Syndicat de parents

Kit de rentrée à Rennes

**Devenir parents délégué·e·s
dans les quartiers populaires**



Année scolaire 2025-2026



Le Front de Mères est un syndicat de parents issus des quartiers populaires, qui se mobilise **en France et en Belgique pour défendre les droits et l'avenir de leurs enfants**. À travers un projet antiraciste, féministe, anti-validiste et écologiste, notre organisation **lutte contre les discriminations, les violences et les injustices que subissent les enfants, afin qu'ils et elles soient respecté-e-s dans leurs droits, leur identité et leur histoire**.

Ainsi, nous revendiquons depuis notre création en 2016 **le rôle politique des parents -de quartiers populaires notamment- qui n'attendent personne depuis des décennies pour s'auto-organiser et s'engager au quotidien** pour l'amélioration des conditions de vie de leurs enfants dans tous les espaces qui les accueillent.

Un des espaces de lutte les plus importants pour nous est **l'École publique, que nous défendons inconditionnellement et dans laquelle nous encourageons tous les parents à s'investir** afin de participer activement à la réussite scolaire et l'épanouissement de leurs enfants.

Face à la casse méthodique d'un service public d'éducation déjà régulièrement pointé pour les inégalités scolaires et sociales qu'il produit, il est plus urgent que jamais pour les parents d'œuvrer, en collaboration avec les personnels d'enseignement et d'éducation, **pour une École de qualité, véritablement inclusive, fondamentalement égalitaire et qui ouvre le champ des possibles pour tous les enfants sans distinction**.

Cet engagement en faveur d'une meilleure École s'avère d'autant plus essentiel que **cette institution est de plus en plus infiltrée par des organisations réactionnaires d'extrême-droite**, qui souhaitent en faire un instrument de guerre idéologique contre nos enfants. Nous mobiliser contre ce danger, c'est de notre devoir.

Nos enfants, nos écoles, nos rues : partout où cela est nécessaire, organisons-nous afin d'instaurer un rapport de force favorable à la réussite de nos enfants et pour défendre leurs droits et leurs libertés !

La lutte continue !



Le constat

- Les instances scolaires sont majoritairement **blanches** et issues de **milieux favorisés**.
- **Les parents racisé-es** se sentent souvent illégitimes ou manquent d'information sur leurs droits.
- Résultat : **une représentation inégale** qui ne reflète pas la diversité des quartiers populaires.



Nos objectifs

- Lutter contre les **discriminations** et défendre les **droits des enfants**.
- Soutenir l'implication et la représentation des **parents issus de quartiers populaires**.
- **Former les parents délégué-es** à leurs droits, à la prise de parole et à l'autodéfense antiraciste, sexiste et antivaldiste.



Pourquoi ce kit ?

Ce guide vous aidera à :

- Prendre part aux **décisions scolaires**.
- Contribuer à une **représentation plus juste**.
- Renforcer **l'implication citoyenne** dans votre quartier.



Rejoignez-nous !

Devenir parent délégué-e, c'est :

- **Faire entendre votre voix** et celle de vos enfants
- **Changer la représentation** dans les écoles
- Construire **un quartier, une ville plus juste et solidaire**

Nous sommes le Front de Mères

Pour que nos enfants grandissent dignes, heureux et respectés

Un syndicat de parents

Le Front de Mères, créé en 2016, est un syndicat de parents engagés dans la lutte contre les discriminations, la transmission de nos cultures issues des diasporas et l'écologie populaire. Notre syndicat agit à la fois au sein des écoles, grâce à l'action collective des parents, et dans les quartiers populaires, face aux violences que subissent nos enfants. Son objectif est de permettre à tous les enfants de grandir heureux, respectés et dans la dignité.

Les livres écrits par nos membres



Le Front de Mères est dans plusieurs villes

Le syndicat le Front de Mères est internationaliste. Il a développé des antennes en France (Bagnolet, Rennes, Strasbourg) mais aussi ailleurs en Europe comme à Bruxelles.

Reportage dans la revue La Déferlante n°18

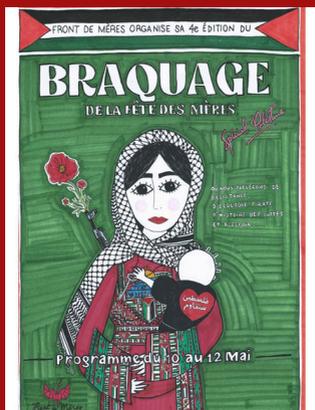
Un reportage de la journaliste Sarah Bos sur Le Front de mères à Rennes et notre **projet de formation de parents délégué·es** des quartiers populaires. Rahma, Priscilla et Amandine ont été interviewées en tant que membres de l'antenne rennaise.



Crédit photo : Louise Quignon pour La Déferlante

À lire en ligne ou dans le n°18 de la revue La Déferlante paru en mai 2025.

Le Braquage de la Fête des Mères



Édition 2024 à Bruxelles en solidarité avec les mères palestiniennes

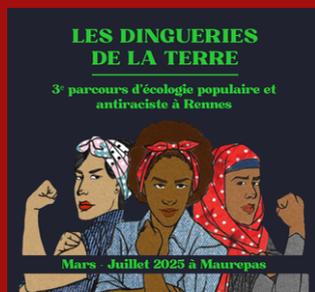
Organisé chaque année par les membres de notre syndicat, le Braquage de la Fête des Mères transforme une célébration stéréotypée en **acte de lutte politique**.

Cette initiative vise à **détourner la fête qui enferme les mères** dans le rôle de "mère tampon et docile", en affirmant que **nous sommes des sujets politiques et révolutionnaires**.

Événement internationaliste, le Braquage de la Fête des Mères permet de partager nos combats, nos expériences et d'**élaborer les projets pour l'année à venir**.

Les Dingueries de la Terre

Un parcours collectif, solidaire et festif autour de **l'écologie populaire, féministe et antiraciste**. **Ateliers, discussions, projections, repas partagés et fêtes...** pour construire ensemble une écologie qui prend en compte les réalités sociales, environnementales et culturelles de chacune.



3e édition à Maurepas, Rennes

Partie 1

Pourquoi s'engager comme parents délégué·e·s dans les quartiers populaires ?

Faire le lien entre l'école et les familles

Certaines familles peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux informations scolaires ou participer aux activités. Pour cela, le parent délégué **transmet les informations de manière claire et accessible**.

Le parent délégué est le **lien essentiel entre l'école et les familles**, notamment celles qui se sentent **marginalisées ou peu entendues**. Il fait entendre leur voix dans les décisions scolaires.

Veiller à l'égalité et à l'inclusion des élèves



Dans les quartiers populaires, le parent délégué joue un rôle clé pour lutter contre les inégalités et les **discriminations** scolaires. Il veille à ce que :

- Des solutions adaptées soient apportées aux **besoins spécifiques** de chaque enfant et chaque parent du quartier.
- La **diversité** soit valorisée et **l'inclusion** renforcée dans la vie scolaire, et à ce que les **stéréotypes** et jugements sociaux soient combattus.

Développer des compétences utiles

S'engager comme parent délégué·e, c'est aussi une **expérience enrichissante** sur le plan personnel. On y développe :

- **La capacité à représenter un collectif** confronté à des réalités difficiles
- **Des compétences** en communication, organisation, médiation et plaidoyer



*Dans mon quartier populaire, des familles vivent déjà des discriminations. S'impliquer dans la vie scolaire de nos enfants c'est **pour que chaque enfant se sente écouté et respecté**. Un climat de confiance **entre l'école et les familles issues de l'immigration, ça se travaille !***

Rahma

Membre du syndicat le Front de Mères Rennes



Partie 2

Comment fonctionnent les élections des parents délégué-e-s ?

Modalités de candidature

Qui peut être candidat-e ? Tout parent électeur peut se présenter*

*sauf les personnels membres de droit du conseil ou les personnes siégeant « à qualité »

**Dans le secondaire : chaque candidat choisit une seule catégorie (parent ou personnel).

Comment déposer une liste de candidats ? Par les fédérations/unions de parents, associations déclarées ou parents non associés.

- Chaque liste doit comporter minimum 2 noms et au max. le double des sièges à pourvoir.
- Les listes doivent être déposées 10 jours francs avant le scrutin.

Électeurs et vote



Qui peut voter ? Tous les parents, quelle que soit leur situation ou nationalité (sauf si retrait d'autorité parentale). Les tiers élevant l'enfant ont les mêmes droits. Une seule voix par électeur, peu importe le nombre d'enfants inscrits.

Comment voter ? Au bureau de vote : ouvert au moins 4 heures, incluant l'arrivée et le départ des élèves. **Ou par correspondance :** le matériel de vote est à renvoyer avant la clôture du scrutin ou remis par l'élève sous pli fermé.

Nombre de représentant-e-s et mode de scrutin

- **École :** nombre de classes / **Collège/Lycée :** 5 à 7 représentant-e-s
- **Les sièges sont répartis proportionnellement aux voix obtenues.** Les derniers sièges vont aux listes avec les plus grands restes de voix.
- **Durée du mandat :** une année scolaire, jusqu'à la première réunion du conseil suivant les élections.

Le matériel de vote : qui fait quoi ?

- **Candidat-e / Responsable de liste :** préparer des bulletins de vote et des professions de foi conformes, et en assurer l'impression.
- **L'établissement scolaire :** organiser la distribution du matériel de vote aux parents et la mise sous pli avec les représentants des listes.

Partie 3

Une fois élu-e, que fait-on ?

En tant que parents délégué-e-s votre rôle principal est de **faciliter les échanges** entre les familles et l'équipe éducative. Cela implique :

- **Transmettre les informations** utiles et rédiger des comptes rendus clairs
- **Établir un lien régulier** avec les familles et le personnel scolaire
- Contribuer aux **projets d'école ou d'établissement**
- **Anticiper les moments clés** de l'année scolaire : rentrée, conseils, bilans, fêtes, activités, etc. **Bien s'organiser** pour planifier réunions et interventions.



Un local de l'établissement peut être mis à disposition pour organiser vos réunions, pendant ou en dehors du temps scolaire.

À l'école primaire : le conseil d'école

Le conseil d'école se réunit au moins **une fois par trimestre**. Il peut également être convoqué par le directeur, le maire ou la moitié de ses membres.

- **On y vote le règlement intérieur** et adopte le **projet d'école**
- **On y donne son avis sur la vie de l'école** (restauration, hygiène, activités, etc.)

Au collège et au lycée : plusieurs instances

- Le **conseil d'administration** : C'est l'organe délibérant de l'établissement. Il se réunit min. 3 fois par an. Il adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur. Il décide des règles d'organisation générale et de la participation des parents à la vie scolaire.
- La **commission permanente** : prépare les conseils d'administration.
- Le **conseil de classe** : Chaque classe a deux représentants des parents (titulaires et suppléants). Ils sont proposés par les responsables de liste.
- Le **conseil de discipline** : prononce des sanctions disciplinaires.



*Depuis que je suis déléguée, **je comprends mieux le système scolaire, les enjeux d'égalité**. J'ai aussi développé des compétences comme **oser prendre la parole en public** et on a créé des outils pour mieux accompagner les parents qui n'osent pas s'exprimer face à l'éducation nationale.*

Amandine

Membre du syndicat Le Front de Mères Rennes

Témoignages de membres actuel·les du syndicat Front de Mères



Louisa

Membre du syndicat
Front de Mères Rennes

*J'ai deux enfants neuro-atypiques et nous sommes d'origine marocaine et algérienne habitant un quartier populaire de Rennes. Pour moi militer au sein d'un syndicat de parents n'est pas une option, **c'est une nécessité pour être sure que nos enfants aient une égalité de traitement, sans islamophobie, sans validisme.** Nous voulons des établissements scolaires plus justes, plus inclusifs et plus humanistes, pour tous les enfants.*

*Mon mari est noir, né au Mali. Je vois comment il se sent exclu de la vie de l'école publique. Tous les parents délégués sont blancs et CSP+. **Les associations de parents d'élèves doivent être à l'image des familles, des espaces d'écoute et d'entraide pour donner envie de s'impliquer.** La mixité sociale et ethnique, c'est à tous les niveaux pour la co-éducation : parents délégués, équipe enseignante, périscolaire et représentant·e-s de la ville.*



Olivia

Membre du syndicat
Front de Mères Rennes



Priscilla

Déléguée du syndicat
Front de Mères France

*Quand j'étais au lycée dans le centre ville de Rennes, je voulais faire une grande école d'art après le bac. La conseillère de (dés)orientation m'a dit : "de là où tu viens, mieux vaut aller à la fac". La même année, mon prof de sport m'a demandé devant la piscine municipale si je n'avais pas peur de déteindre dans l'eau. **Hors de question que mon enfant vive ça.** Militer au sein de notre syndicat, **c'est se donner des outils pour nous protéger et défendre nos intérêts communs.***

Ressources complémentaires

Pour aller plus loin et obtenir plus de renseignements sur les élections, nous vous recommandons de consulter le site web. eduscol.education.fr

Notamment la page « **La représentation des parents d'élèves** » :

<https://eduscol.education.fr/2259/la-representation-des-parents-d-eleves>



Les cafés du Front de Mères Rennes : des échanges pour partager conseils et expériences

Nous vous invitons à venir à notre café.

Ouvert à tout·e·s, cet espace de répit s'adresse aux parents des quartiers populaires.

À Rennes : Centre socio-culturel des Longs prés - 9h30-11h30 chaque mercredi (hors vacances scolaires).

Métro B, arrêt Gayeulles.

En 2026 : des formations et des ateliers pour les parents & les enfants

Nous vous préparons des moments pour **se rencontrer, se former et s'entraider** au sein du syndicat le Front de mères !

Pour nous contacter ou pour rejoindre le syndicat le Front de Mères Rennes

- Téléphone : 06 95 80 34 44
- Email : contact35@front2meres.org
- Site web : front2meres.org
- Instagram : [front2meresfrance](https://www.instagram.com/front2meresfrance) et [front2meresrennes](https://www.instagram.com/front2meresrennes)
- Facebook : [facebook.com/front2meres](https://www.facebook.com/front2meres)